



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (jusqu'à 22 h), Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nédellec, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à David Le Doussal  
Géraldine Guet a donné pouvoir Pascale Douineau  
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Bernard Nédellec  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Yvette Bouguen  
Serge Nilly a donné pouvoir à Soizic Cordroc'h  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

**12. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE (CHAPELLE DES URSULINES) ET LA VILLE DU FAOUËT (MUSÉE) – EXPOSITION « PAUL BLOAS, SAIGNEURS ET MEDUSES », CHAPELLE DES URSULINES, DU 27 JUIN AU 4 OCTOBRE 2015**

Exposé :

La promotion, la communication, la diffusion de l'information sont des actions indispensables à la recherche de notoriété des manifestations culturelles.

Un travail de coopération et une mise en réseau des moyens de chaque structure contribuent au développement touristique et culturel des collectivités locales.

Dans ce contexte, les Villes de Quimperlé et du Faouët souhaitent renouveler le partenariat mis en place en 2013, à l'occasion de leurs expositions estivales 2015.

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Chapelle des Ursulines et le Musée du Faouët seront partenaires au cours de l'été 2015 dans le cadre de leur exposition temporaire respective :

- **Paul Bloas, « Saigneurs et méduses », chapelle des Ursulines, du 27 juin au 4 octobre 2015**
- **Jean-Bertrand Pégot-Ogier (1877-1915), musée du Faouët, du 27 juin au 11 octobre 2015**

La Chapelle des Ursulines et le Musée du Faouët éditent un Pass expos diffusé dans chaque structure et chaque office de tourisme et lieux touristiques des villes respectives (campings, hôtels, restaurants, chapelles...). Remis à chaque visiteur s'acquittant d'un droit d'entrée « plein tarif », ce pass permettra à son détenteur de découvrir la seconde exposition à tarif réduit, pour chacun des lieux.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville du Faouët.

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 14 avril 2015

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2015



Pour expédition conforme

Le MAIRE,